



13 février 2024

(24-1287)

Page: 1/1

Comité de la facilitation des échanges

Original: espagnol

**NOTIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 12:2.2 DE L'ACCORD
SUR LA FACILITATION DES ÉCHANGES**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR L'ÉQUATEUR

Révision

La communication ci-après, datée du 12 février 2024, est distribuée à la demande de la délégation de l'Équateur.

Par la présente, l'Équateur met à jour sa notification G/TFA/N/ECU/4/Rev.1 datée du 27 septembre 2021 au titre de l'article 12:2.2 de l'Accord sur la facilitation des échanges (WT/L/940).

Article 12, paragraphe 2.2 – Coopération douanière

Le nouveau point de contact pour l'échange de ces renseignements est le suivant:

Poste:	<i>Directora Nacional de Gestión de Riesgos y Técnicas Aduaneras</i> (Directrice nationale chargée de la gestion des risques et des techniques douanières)
Nom:	Mme Andrea Mosquera Rodríguez
Téléphone:	+59 34 373 1030
Adresse électronique:	amosquera@aduanas.gob.ec
Adresse:	Av. Malecón 100 y Av. Nueve de Octubre, Edificio "La Previsora", piso 13 Guayaquil, Équateur